

BNP PARIBAS ANTILLES - GUYANE

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS

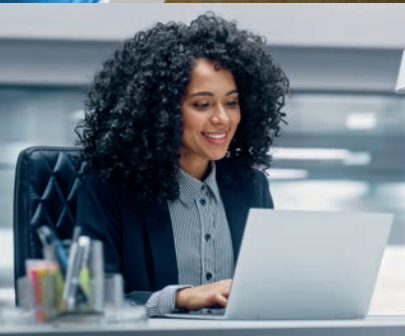


PRODUITS ET SERVICES
TARIFS AU 1^{ER} AVRIL 2024



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur ou président d'une association de proximité : cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} avril 2024. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur.

Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement, sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

SOMMAIRE

02

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- ➔ Ouverture, transformation, clôture
- ➔ Tenue de compte
- ➔ Relevés de compte
- ➔ Services en agence

03

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- ➔ Esprit Libre Pro
- ➔ Services Bancaires de Base
- ➔ Produits et services n'étant plus commercialisés

04

3. BANQUE À DISTANCE

- ➔ Mobile
- ➔ Internet
- ➔ Échanges de fichiers
- ➔ Solution de gestion et de communication

05

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

- ➔ Espèces
- ➔ Chèques
- ➔ Carte bancaire : paiements
- ➔ Date de valeur
- ➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- ➔ Effets de commerce
- ➔ Virements
- ➔ Prélèvements SEPA/Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA
- ➔ Produits et services n'étant plus commercialisés

12

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- ➔ Commission d'intervention
- ➔ Opérations particulières
- ➔ Incidents de paiement
- ➔ Incidents d'encaissement

14

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- ➔ Financement court terme
- ➔ Financement moyen/ long terme
- ➔ Gestion des dossiers de financement
- ➔ Produits et services n'étant plus commercialisés

16

7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- ➔ Placement des excédents de trésorerie
- ➔ Opérations de Bourse
- ➔ Conservation du portefeuille titres et autres services
- ➔ Constitution d'un capital
- ➔ Préparation de la retraite

20

8. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

- ➔ Protection de l'entreprise et des dirigeants

20

9. RÉSOUDRE UN LITIGE

- ➔ En premier recours
- ➔ En dernier recours amiable

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

→ Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte en euros ou en devises GRATUIT
 - Transfert de compte vers une autre agence BNP Paribas GRATUIT
 - Clôture de compte en euros ou en devises GRATUIT
 - Services Bancaires de Base GRATUIT
- (Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier).*

→ Tenue de compte

- Frais de gestion de compte (compte courant en euros et en devises)..... de 57,00€ par compte et par trimestre
- Commission de mouvement (ou de compte) (compte en euros ou en devises)..... de 0,06% à 0,1%, maxi 230,00€ par compte et par arrêté.
La commission, perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte, est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit du compte et non exonérées. Elle rémunère les charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur le compte courant du Client.
- Commission de découvert (compte en euros ou en devises)..... 0,07%
Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte et s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois et est limitée à la moitié des intérêts débiteurs.
- Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable..... 90,00€ / an
Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales.
- Frais pour compte inactif..... 30,00€ par an et par compte courant⁽¹⁾
(Au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier).

→ Relevés de compte

- Relevé de compte de chèques décennaires GRATUIT
- Duplicata de relevé de compte 10,75€ HT / relevé

→ Services en agence

- Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24
 - Dépôt permanent 67,00€ par an
- Fourniture d'attestation (à l'unité)
 - Attestation simple 17,08€ HT
 - Attestation complexe (sur mesure avec recherches approfondies ou sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes) 34,17€ HT
- Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés 140,00€ HT⁽²⁾
- Frais de recherche de documents
 - Document de moins d'un an 15,90€ HT (avec une photocopie incluse)
 - Document de plus d'un an 33,90€ HT (avec une photocopie incluse)
 - Photocopie supplémentaire 0,85€ HT / unité
 - Frais de recherche d'adresse manquante ou erronée 18,00€
- Frais de location de coffre-fort⁽³⁾: variable selon le volume et la valeur du contenu du coffre (cotisation annuelle)
 - Volume jusqu'à 35 dm³ et valeur du contenu limitée à 30 500€ (option 1) 108,33€ HT
 - Autres volumes et valeurs disponibles (options 2 et 3) Nous consulter en agence⁽³⁾
Selon disponibilité en agence. Pour plus d'informations, contacter votre chargé d'affaires.
- Échange de billets contre monnaie en euros pour nos clients au guichet ou en automate GRATUIT

⁽¹⁾ À concurrence du solde disponible sur ledit compte. ⁽²⁾ Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires. ⁽³⁾ Frais correspondant à la mise à disposition de coffre-fort.

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

→ Esprit Libre Pro

- ▶ Vous voulez profiter d'un tarif préférentiel sur des produits et services essentiels à la gestion de votre quotidien

L'offre **Esprit Libre Pro** vous permet de regrouper en un abonnement mensuel unique tous les services bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité. L'offre **Esprit Libre Pro** regroupe les produits et services bancaires suivants :

Tenue de compte	- Frais de gestion - Commission de mouvement
Banque à distance	- Ma Banque Professionnelle
Moyens de paiement	- Carte Visa Business - Deux virements permanents (frais par virement unitaire) - Frais bancaires liés aux oppositions sur chèques et prélèvements

- **Offre Esprit Libre Pro** à partir de 41,00€ HT / mois hors options⁽¹⁾
Tarif évolutif en fonction du chiffre d'affaires. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Options

- Choix d'une 2^e carte supplémentaire de gamme équivalente ou inférieure
- Si **Carte Visa plus** 13,00€ / an
- Si **Carte Visa Business** 28,50€ / an

Votre conseiller se tient à votre disposition pour personnaliser votre formule Esprit Libre Pro en fonction de vos besoins.

→ Services Bancaires de Base

- ▶ Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- un changement d'adresse par an ;
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB) ;
- la domiciliation de virements bancaires ;
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- des moyens de consultation à distance du solde du compte (BNP Net Professionnels) ;
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise; permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne (Carte Origin) ;
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- la réalisation des opérations de caisse.

GRATUIT

→ Produits et services n'étant plus commercialisés

- **Services Bancaires de Base**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron **GRATUIT**

⁽¹⁾ Dont 9€ soumis à la TVA.

3. BANQUE À DISTANCE

→ Mobile

- ▶ Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte

Le service **Alertes SMS Pro** permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte »⁽¹⁾.

- **Forfait Alertes SMS Pro** (alertes hebdomadaires) **GRATUIT**

→ Internet

- ▶ Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements.

MaBanque professionnelle est accessible :

- sur Internet : MaBanque (mabanqueantillesguyane.bnpparibas)⁽²⁾ 13,90€ HT / mois⁽³⁾
- sur mobile : applications **MesComptes**

E-services	<ul style="list-style-type: none">- Commande de chèquiers- Opposition des chèques- Edition des RIB/IBAN
Comptes et opérations unitaires	<ul style="list-style-type: none">- Consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en France et à l'étranger, oppositions chèques , commandes de chèquiers, éditions de RIB, consultations des relevés)
Opérations de décaissement et d'encaissement	<ul style="list-style-type: none">- C-Virements multiples SEPA standards ⁽⁴⁾- Virements non-SEPA- Effets de commerce à l'escompte et à l'encaissement

→ Échange de fichiers

- ▶ Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

EBICS est un protocole de télétransmission pour vos échanges de fichiers. Vos échanges de fichiers sont possibles grâce à un logiciel approprié (si vous n'en possédez pas, voir notre solution **NetCash**).

- **Abonnement mensuel à EBICS** 23,10€ HT / mois
- **Certificat électronique Logiciel 3SKEY Swift**
Cotisation annuelle (par certificat) 31,00€ HT

⁽¹⁾ Hors coût de l'opérateur. ⁽²⁾ Coût de connexion selon opérateur. ⁽³⁾ Abonnement couvrant l'accès au service proposé. Chaque opération est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur. ⁽⁴⁾ La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican.

→ Solution de gestion et de communication

▶ Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques et internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
 - Créer ou importer des fichiers et instruire vos opérations bancaires (virements et prélèvements SEPA⁽⁴⁾, virements non-SEPA, remises de lettres de change relevé et de bons à payer) ;
 - Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- **Abonnement à NetCash Simplicité**..... à partir de 56,00€ HT / mois (jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »)
- **Frais par compte** (au-delà de 10 comptes)..... 2,25€ HT / mois

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

- **Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque⁽¹⁾**
Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible)..... **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait
- **Dépôt d'espèces au guichet automatique de la Banque**..... **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt si c'est un jour ouvré (ou le premier jour ouvré qui suit la date du dépôt s'il est réalisé un jour non ouvré).

→ Chèques

- **Mise à disposition du chéquier en agence** **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple⁽²⁾** **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé**..... 4,61€ HT
- **Commande ou renouvellement de chéquier**..... **GRATUIT**
- **Paiement d'un chèque en euros sur une banque française** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
- **Remise de chèque en euros sur une banque française** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : jour de comptabilisation + 1 jour ouvré⁽³⁾⁽⁴⁾
- **Frais d'émission d'un chèque de banque** 9,90€ / chèque de banque
- **Opposition sur chèque à ordre, à votre agence** 16,00€ / opération
- **Opposition sur chéquier, à votre agence** 16,00€ / opération
- **Opposition sur chèque à ordre, via banque électronique** 10,50€ / opération
- **Destruction du chéquier mis à disposition à l'agence et non réclamé au-delà de 30 jours**..... 6,00€ / chéquier
- **Remise de chèque non renseignée ou mal ajustée** 8,50€ / chéquier

⁽¹⁾ Retrait en agence sans carte bancaire, au moyen d'une carte à utilisation unique. ⁽²⁾ Hors éventuelle commission de change.

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur d'un bénéficiaire dont la banque est située à l'étranger
- chèques payés

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Sans change (en euros)	1,00‰	27,50€	260,00€
Sans change (en devises)	de 0,50‰ à 1,00‰	27,50€	260,00€
Avec change : (en euros ou en devises)	1,50‰	52,00€	260,00€

Date de valeur pour les opérations avec et sans change : date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger
- chèques encaissés

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Chèque émis dans la monnaie du pays dans lequel il est tiré ⁽²⁾	1,00‰	17,50€	60,00€
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays dans lequel il est tiré ⁽²⁾	1,00‰	17,50€	110,00€

Date de valeur pour les opérations sans change : date de l'opération + 1 jour calendaire


Date de valeur pour les opérations avec change : date de l'opération + délai de change de 2 jours ouvrés

⁽¹⁾ La 2^e carte doit être émise sur le même compte. ⁽²⁾ La conversion en euros est effectuée par le Centre International Visa à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau visa, majorées de la commission indiquée ci-dessus. ⁽³⁾ Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. ⁽⁴⁾ Coût selon opérateur.

→ Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La **Carte Visa Business BNP Paribas** vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 
Cotisation annuelle (- 50% sur la 2 ^e carte) ⁽¹⁾	57,00€
1^{re} carte si souscription d'un contrat monétique commerçant	GRATUIT
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 4 500,00€
Paiements par carte : > En France et dans la zone euro > Hors zone euro ⁽²⁾	GRATUIT 2,90% + 0,90€ / opération ⁽³⁾
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 800,00€
Retraits en France et dans la zone euro > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non-partenaires	1,00€ / retrait, au-delà de 6 retraits / mois ⁽³⁾
Retraits hors zone euro > Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non-partenaires	2,90% + 3,00€ / retrait ⁽³⁾

Les informations relatives aux frais de conversion monétaire appliqués en cas de retraits ou de paiements par carte, au sein de l'Union Européenne (UE), dans une devise de l'UE autre que l'euro, seront communiquées au Client par message électronique à l'occasion de la première opération de retrait ou de paiement par carte.

i BON À SAVOIR : Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont GRATUITS en France et à l'étranger.
Retrouvez les pays et banques partenaires sur le site antilles-guyane.bnpparibas.fr⁽⁴⁾.

► Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

- Réédition du code confidentiel **GRATUIT**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou à l'initiative de la banque 7,50€
- Envoi d'une carte en courrier simple **GRATUIT**
- Modification du plafond de paiement ou de retrait 3,50€ HT
- Réfection de carte avant échéance 6,00€ HT
- Frais de recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait 10,75€ HT
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 25,00€

► Vous souhaitez bénéficier d'un « super différé » sur votre carte Visa Business

Les paiements effectués au moyen des cartes Visa Business peuvent (sous réserve d'acceptation de la Banque) faire l'objet d'un « super différé » et ainsi être débités sur votre compte à fin de mois plus 30 jours.

Le coût de cette option est déterminé selon un décompte d'intérêts en fonction d'une part de la périodicité de décompte du compte de facturation et d'autre part des conditions applicables à chaque compte.

→ Date de valeur :

- **Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) :** jour du retrait + 1 jour ouvré
- **Paiement par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte) :**
 - Carte à débit immédiat : date d'exécution de l'opération.
 - Carte à débit différé : date d'exécution de l'opération au jour ouvré⁽¹⁾ du différé.
- **Crédit par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte) :**
 - Carte à débit immédiat : date de règlement de l'opération.
 - Carte à débit différé : date de règlement de l'opération au jour ouvré⁽¹⁾ du différé.

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

Date de valeur appliquée (encaissement par carte bancaire/monétique) : date de règlement de l'opération.

→ ABONNEMENT À UN CONTRAT MONÉTIQUE

► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **Contrat monétique**.

La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- la vente de proximité ou à distance ;
- le type de cartes (débit, crédit, commerciale) et leur zone géographique d'émission ;
- le montant moyen par facture.

Contrat monétique Consultez votre chargé d'affaires BNP Paribas

→ Effets de commerce

► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

- **Frais par échéance, si nous avons reçu vos instructions de paiement** **GRATUIT**
- **Frais par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement** 25,80€
- **Fourniture de relevés LCR⁽²⁾ / BOR à payer⁽³⁾ :**
 - avec convention de paiement sauf désaccord (PSD) 7,95€ / relevé
 - sans convention de paiement sauf désaccord (PSD) 7,60€ / relevé

⁽¹⁾ Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

⁽²⁾ Lettre de change de relevé.

⁽³⁾ Billet à ordre relevé.

► Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :

Remise validée par votre agence

- Frais par remise 20,00€ / remise
- Frais par effet 0,55€ / effet

Remise validée via les services télématiques

- Frais par remise **GRATUIT**
- Frais par effet 0,55€ / effet

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :

- Frais par remise 15,25€ / remise
- Frais par effet 4,60€ / effet⁽⁴⁾
- Demande de restitution d'effet 4,60€ / effet
- Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation 20,60€ / effet

► Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger

- Paiement⁽⁵⁾ d'un effet 1,00‰ / effet
- Minimum 38,00€ / effet
- Maximum 705,00€ / effet
- Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation 40,00€ / effet
- Message Swift 26,00€ / message envoyé
- Courrier express sécurisé 31,00€ / pli envoyé
- Demande d'avis de sort ou intervention diverses 41,00€ / effet

► Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

- Encaissement⁽⁵⁾ d'un effet 1,00‰ / effet
- Minimum 38,00€ / effet
- Maximum 705,00€ / effet
- Envoi à l'acceptation 40,00€ / effet
- Message Swift 26,00€ / message envoyé
- Courrier express sécurisé 31,00€ / pli envoyé
- Demande d'avis de sort ou intervention diverses 41,00€ / effet

⁽⁴⁾ Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 5,40€.

⁽⁵⁾ Hors éventuelle commission de change.

→ Virements

i BON À SAVOIR : virement SEPA⁽¹⁾ : tous les virements en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾.

► Vous émettez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

- **Ordre de virement standard** émis par Internet :
 - Frais par virement standard avec BNP Net Professionnels⁽²⁾ **GRATUIT**
- **Ordre de virement standard** émis sur support papier :
 - Frais par virement standard 5,00€ / virement
- **Remise de virement standard**, par télétransmission :
 - Remise validée par votre agence
 - Frais par remise 20,00€ / remise
 - Frais par virement standard 0,20€ / virement
 - Remise validée via les services télématiques
 - Frais par remise **GRATUIT**
 - Frais par virement standard 0,20€ / virement
- **Remise de virement standard**, sur support papier :
 - Frais par remise **GRATUIT**
 - Frais par virement standard 15,00€ / virement
- **Commission additionnelle pour les virements urgents** :
 - Internet **GRATUIT**
 - Échange de fichiers (EBICS, Transnet) 0,50€ / virement
 - Support papier 10,40€ / virement
- **Virement permanent entre comptes en euros** :
 - Frais de mise en place d'un virement permanent 5,10€
 - Frais par virement permanent unitaire émis 1,50€ / virement
 - Frais de modification d'un virement permanent 4,30€ / modification

► Vous émettez un virement de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer des fonds entre les comptes de votre entreprise :

- **Virement de trésorerie domestique** :
 - Par télétransmission 7,40€ / virement
 - Sur support papier 15,50€ / virement
- **Virement de trésorerie européen⁽³⁾⁽⁴⁾** :
 - Par télétransmission 7,40€ / virement
 - Sur support papier 15,50€ / virement
 - Commission de change sur virement par télétransmission 0,25% / virement, Min 25,00€, Max 65,00€
 - Commission de change sur virement sur support papier 1,00% / virement, Min 25,00€, Max 65,00€
- **Virement de trésorerie international⁽³⁾** :
 - Par télétransmission 16,50€ / virement
 - Sur support papier 36,50€ / virement
 - Commission de change sur virement par télétransmission 0,25% / virement, Min 25,00€, Max 65,00€
 - Commission de change sur virement sur support papier 1,00% / virement, Min 25,00€, Max 65,00€

⁽¹⁾ Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican. ⁽²⁾ Coût de fourniture d'accès à Internet. ⁽³⁾ Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes. ⁽⁴⁾ Un virement européen est un virement en euro à destination d'un pays de l'Espace Économique Européen L'EEE est composée des 27 États membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

► Vous recevez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée :

- Date de règlement de l'opération

- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

• Commissions d'encaissement, hors éventuelle commission de change

- Virement SEPA standard..... **GRATUIT**

► Vous émettez un virement non SEPA⁽²⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

• Ordre de virement émis sur la banque en ligne ou télétransmis⁽³⁾:

- Virement en euros..... 3,00€ / virement

- Autres (en devises) 9,50€ / virement

- Commission de change (s'il y a lieu) 0,25%, min 25,00€, max 65,00€

• Ordre de virement émis sur support papier :

- Ordre de virement international sur papier..... 0,5%, minimum 18,00€

- Commission de change (s'il y a lieu) 1,00%, min 15,00€, max 65,00€

• Commissions additionnelles :

- Commission additionnelle si option « virements urgents » 6,50€ / virement

- Commission additionnelle si IBAN, BBAN ou code BIC absent⁽⁴⁾ ou erroné 13,90€

- Commission additionnelle si « sans frais pour le bénéficiaire » 21,50€

• Commissions de change au comptant (à ajouter s'il y a lieu) :

- Jusqu'à contre-valeur de 75 000€..... 0,50% du montant, Min. 18€

- Au-delà de 75 000€

Première tranche de 75 000€ 0,50% du montant

Au-delà de la première tranche de 75 000€ 0,25% du montant

► Vous recevez un virement non SEPA⁽²⁾

Date de valeur appliquée (pour les opérations en euros ou en devises) : date de règlement de l'opération

• Commission d'encaissement (hors commission de change)⁽³⁾ (par opération)..... 20,00€

• Commission de change, à la charge du bénéficiaire, à ajouter s'il y a lieu 10,00€

► Autres prestations pour les virements émis SEPA et non SEPA

• Frais⁽⁵⁾ de traitement d'une demande d'investigation auprès de la banque correspondante à l'initiative du client

(retour de fonds, avis de sort)..... 12,50€ HT

• Frais de modification des instructions de virement à l'initiative du client

(informations non requises pour l'exécution du virement)..... 12,90€

⁽¹⁾ Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires: les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican.

⁽²⁾ Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA. ⁽³⁾ Hors frais éventuels du correspondant. ⁽⁴⁾ BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. ⁽⁵⁾ Frais facturés indépendamment du résultat de la demande.

→ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

▶ Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

- Avis de prélèvement ou TIP reçu sur établissements non financiers **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération
- Avis de prélèvement sur établissements financiers 1,57€
- Opposition sur prélèvement
 - Effectuée à votre agence..... 12,50€ / opération
- Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B) 15,00€ / mandat enregistré
- Autorisations de créanciers à prélever
 - Ouverture d'une liste effectuée à votre agence..... 12,50€
 - Ouverture d'une liste effectuée par un service de banque électronique 10,50€
 - Ajout de créancier : 5,00€ pour la première plage de 1 à 10 créanciers
..... Au-delà de 10 créanciers, nous consulter

▶ Les prélèvements SEPA au crédit de votre compte (par ou sans télétransmission)

Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire

- Remise validée par votre agence 7,00€ / remise
- Remise de prélèvement validée via la télétransmission **GRATUIT**
- En + par prélèvement 0,44€ / Prélèvement

→ Produits et services n'étant plus commercialisés

La protection des moyens de paiement

BNP Paribas Assurance des Moyens de Paiement Pro est une solution d'assurance et d'assistance en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire ou du chéquier BNP Paribas, de vos papiers officiels, et des clés de vos locaux professionnels. Le vol d'espèces par agression dans les 48 heures suivant le retrait dans un distributeur automatique « CB » avec une carte bancaire BNP Paribas ou le vol par agression des fonds lors de leur transport entre votre lieu de travail et l'agence BNP Paribas est également couvert.

- BNP Paribas Assurance des Moyens de Paiement Pro 45,03€ HT / an
Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} janvier 2023

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

→ Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision, etc.).

- Par opération, avec un plafond de 60 opérations par mois 9,50€ / opération, plafonné à 570,00€ / mois

→ Opérations particulières

- **Traitement des incidents**
 - Frais par avis à tiers détenteur..... 100,00€ HT
 - Frais par opposition à tiers détenteur 100,00€ HT
 - Frais par saisie-attribution..... 100,00€ HT
 - Frais par opposition administrative..... 10% du montant dû au Trésor public, plafonné à 100,00€ HT⁽¹⁾
Article L.262, 5° du Livre des procédures fiscales.
 - Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (1^{re} lettre sans frais)..... 34,00€ HT
 - Frais suite à notification d'interdiction bancaire signalée par la Banque de France..... 33,50€ HT
- **Incidents sur comptes de prêts**
 - Annulation d'amortissement..... 50,00€
 - Relance échéance impayée..... 34,00€

→ Incidents de paiement

- **Sur chèque émis (par opération)**
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision..... 14,00€
Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision.
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Pour un chèque ≤ 50,00€ 30,00€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 20,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
 - Pour un chèque > 50,00€ 50,00€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 40,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Par exemple, pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50,00 euros, le forfait de frais de 50,00 euros sera prélevé : à hauteur de 9,50 euros pour la commission d'intervention et de 40,50 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait. *Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.*

- **Sur Carte Visa Business (par opération)**
 - Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 25,00€
- **Sur prélèvement SEPA (forfait par opération)**
 - Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Montant < 20,00€..... **GRATUIT**
 - Montant ≥ 20,00€..... 20,00€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 10,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- **Sur virement (par opération)**
 - Rejet de virement pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos..... 6,50€
- **Sur virement permanent (forfait par opération)**
 - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Montant < 20,00€..... **GRATUIT**
 - Montant ≥ 20,00€..... 20,00€
(Soit 9,50€ au titre de la commission d'intervention et 10,50€ au titre des autres frais inclus dans ce forfait)
- **Sur effet de commerce à payer (par opération)**
 - Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision
 - Montant < 20,00€..... Montant de l'effet
 - Montant ≥ 20,00€..... 20,00€

⁽¹⁾ Article L.262, 5° du Livre des procédures fiscales.

➔ Incidents d'encaissement

- **Sur chèque remis revenu impayé**
 - Pour le motif « sans provision » **GRATUIT**
 - Pour les autres motifs 17,50€ / impayé
 - Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement (par demande) 20,00€*Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale*
- **Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé (hors frais de protêt éventuels)**
 - Information télétransmise 8,90€ / impayé
 - Information transmise sur support papier 19,30€ / impayé*Date de valeur appliquée : date du règlement initial (date d'échéance de l'effet remis à l'encaissement) -1 jour calendaire*
- **Prélèvement SEPA remis et revenu impayé** 15,75€ / impayé
Date de valeur appliquée : date de règlement de l'opération initiale de prélèvement revenue impayée.

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

➔ Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

La **Facilité de caisse** est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée, accordée quelques jours par mois, dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser crédeur au moins 15 jours dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

► Vous devez anticiper une rentrée d'argent à venir

Le **découvert personnalisé** vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.

Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

Vous pouvez utiliser votre Découvert à votre gré, partiellement ou totalement en fonction de vos besoins, dans la limite du montant maximum autorisé, et sur la durée fixée contractuellement.

Frais de dossier :

À l'ouverture et au renouvellement de la ligne 1,00% du montant – minimum 75,00€

Taux d'intérêts débiteurs Nous consulter

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert personnalisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- des **intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'indice en vigueur dans le contrat auquel s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la **commission de découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

Pour la clientèle des professionnels, BNP Paribas ne perçoit **ni commission de confirmation, ni commission de non-utilisation.**

► Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation. Vous êtes crédité du montant de vos effets dès leur remise.

Frais de dossier :

À l'ouverture et au renouvellement de la ligne 1,00% du montant - minimum 150,00€

En sus des **commissions de service liées aux effets de commerce** : facturation d'une **commission d'endos** de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 5,40€ / remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

► Vous souhaitez financer votre poste client

L'**Affacturage** est une solution d'accompagnement globale proposée par notre filiale BNP Paribas Factor intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité clients, relance et recouvrement.

i BON À SAVOIR : forfaits évolutifs adaptés à la croissance de votre activité. Un chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous proposer la solution qui répond à votre besoin.

→ Financement moyen / long terme

► Vous avez besoin de financer la création ou la reprise d'une entreprise

Nos solutions de crédits à moyen terme amortissable répondent à tous vos besoins. Elles sont destinées à financer l'ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d'activité : matériel, actifs incorporels tels que le droit au bail ou les licences, et les besoins immatériels dans la limite de 30% du montant du prêt pour ces derniers.

Elles vous permettent également de financer tous types d'investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d'aménagement...).

Consultez votre chargé d'affaires pour tous renseignements.

→ Gestion des dossiers de financement

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

- Réédition d'un tableau d'amortissement 27,50€ HT / dossier
- Demande de décompte 33,00€
- Frais de mainlevée de nantissement 35,60€
- Frais de mainlevée d'hypothèque 57,00€
- Indemnités minimums pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe 404,00€ / prêt
Les indemnités financières sont définies par ailleurs dans le contrat de prêt

Frais de réaménagement 1,00% du capital restant dû
Minimum de perception 350,00€ / dossier

► Demande de caution bancaire

- Frais liés à l'établissement de :
 - Acte simple, sur un imprimé normalisé préétabli 61,00€
 - Acte non standard, au minimum à partir de 150,00€
 - Avenant (modification apportée à l'acte d'origine) 61,00€
 - Mainlevée à votre demande 61,00€

→ Produits et services n'étant plus commercialisés

Le **Crédit Réserve (crédit Silo)** est une enveloppe de crédit disponible à tout moment pour vos investissements professionnels courant (achat de matériel, véhicules, travaux...). Vous réglez directement vos fournisseurs et BNP Paribas crédite votre compte sur simple présentation de vos factures.

• Principales caractéristiques du Crédit Réserve (ou Crédit Silo) :

- Montant de l'enveloppe de 5 000 à 75 000€
- Taux : indexé sur l'EURIBOR taux moyen mensuel 12 mois
- Durée de l'utilisation 2 ans
- Durée d'amortissement 3 ans

Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} janvier 2023.

7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Vous trouverez ci-dessous les évolutions des produits et services relatifs à votre convention de comptes d'instruments financiers (CIF) à compter du 17 avril 2023.

→ Placement des excédents de trésorerie

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

- OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires⁽¹⁾

	Agence
Droits d'entrée⁽²⁾ OPC Actions – Obligations et autre titres de créances – OPCI – Autres OPC	0,96%
Droits d'entrée⁽²⁾ OPC Monétaires	GRATUIT
Droits d'entrée⁽²⁾ SCPI	8,93%

- OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires⁽¹⁾

Droits d'entrée OPC Gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	En fonction de l'établissement
---	--------------------------------

Commission complémentaire Sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l'OPC.	23,04€ HT
---	-----------

Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DIC du fonds.

BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

→ Opérations de Bourse

i BON À SAVOIR :

- La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés.
- Les tarifs ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

Start	
Ordres par agence	
Frais de négociation⁽³⁾⁽⁴⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle de 0,88% HT par ordre + Frais fixes : 5,90€ HT
Autres marchés étrangers⁽⁵⁾	Commission proportionnelle de 0,88% HT par ordre + Frais fixes selon la zone géographique: États-Unis : 13,82€ HT Europe et Canada : 18,43€ HT Asie Pacifique : 46,08€ HT Reste du monde : 92,17€ HT

Exemple de frais de négociation sur l'achat de 10 titres pour un total de 1 200€ : sur un CIF "Start" sur le marché Euronext Paris, les frais de négociation seront de 16,46€ HT.

⁽¹⁾ Partenaires avec lesquels BNP Paribas a conclu un accord de distribution. ⁽²⁾ Hors frais acquis à l'OPC (les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'Informations Clés - DIC). ⁽³⁾ En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial. ⁽⁴⁾ Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres. ⁽⁵⁾ Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus. ;

→ Conservation du portefeuille titres et autres services

► Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. **Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur.** Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **Commission proportionnelle**, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- **Droits fixes**, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente ;

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite		GRATUIT
	Start	
Commission proportionnelle autres valeurs :	Jusqu'à 50 000€ : 0,35% HT De plus de 50 000€ à 150 000€ : 0,18% HT Au-delà de 150 000€ : 0,09% HT	
+ Droit fixe par ligne de portefeuille :	Par ligne au porteur : 4,42€ HT Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 22,12€ HT	
Abonnement annuel	Sans abonnement annuel	
Frais de gestion annuels	Sans frais de gestion annuels	

► Les autres services

• Tarification spécifique

Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées..... 0,10% min 150,00€

• Transfert de titres

Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement..... 100,00€ HT + 15,00€ HT par ligne

→ Constitution d'un capital

► Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie. BNP Paribas Multiplacements 2 est souscrit en ligne sur MaBanque Professionnelle : mabanqueantillesguyane.bnpparibas.

Le montant minimum du versement initial est de 50,00€ brut de frais d'entrée. Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 2,75% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice d'information et le document d'informations clés (DIC) du contrat d'assurance vie.

► Vous souhaitez vous constituer une épargne salariale à moyen terme

Le plan d'épargne d'entreprise **Amplissim PEE** est une offre d'épargne entreprise qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un pacs s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾ qui le souhaitent, de se constituer une épargne individuelle à moyen terme avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- **Frais de mise en place du dossier**⁽²⁾ 50,00€ HT⁽³⁾ prélevés une seule fois à l'ouverture
- **Frais de souscription aux supports financiers** (frais d'entrée)
 - FCPE BNP Paribas Phileis⁽⁴⁾ 1,25% maximum sur capitaux versés
 - FCPE Multipar et Multimanagers 2,00% maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte**⁽²⁾
 - Forfait global annuel⁽³⁾ 125,00€ HT
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire⁽³⁾ 8,00€ HT

→ Préparation de la retraite

► Vous souhaitez vous constituer un complément de retraite

Le plan d'épargne pour la retraite collectif **Amplissim PERCO/PERECO**⁽¹⁾ est un dispositif d'épargne entièrement consacré à la retraite qui permet au dirigeant d'entreprise, à son conjoint ou son partenaire lié par un pacs s'il a le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé⁽¹⁾, et à ses salariés⁽¹⁾, de se constituer une épargne en vue de la retraite avec l'aide éventuelle de l'entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.

- **Frais de mise en place du dossier** **GRATUIT**
- **Frais de souscription aux supports financiers** (frais d'entrée)⁽²⁾
 - FCPE BNP Paribas Phileis⁽⁴⁾ 1,25% maximum sur capitaux versés
 - FCPE Multipar et Multimanagers 2,00% maximum sur capitaux versés
 - SICAV BNP Paribas Retraite Responsable⁽⁴⁾ 2,00% maximum sur capitaux versés
- **Frais de tenue de compte**⁽²⁾ **pour PERCO (I) seul**
 - Forfait global annuel 125,00€ HT⁽³⁾ / an
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 8,00€ HT⁽³⁾ / an / bénéficiaire
- **Frais de tenue de compte pour PERCO (I) + PEE**
 - Forfait global annuel 165,00€ HT⁽³⁾ / an
 - Coût annuel supplémentaire par bénéficiaire 12,00€ HT⁽³⁾ / an / bénéficiaire

► Vous souhaitez compléter vos revenus au moment de la retraite

BNP Paribas Multiplacements PER est un contrat dédié à la retraite qui complète les produits d'épargne traditionnels (contrats d'assurance vie, PEA...). Ce contrat d'assurance vie est destiné à vous procurer, au moment de la retraite, un complément de revenus sous la forme de capital ou de rente viagère. Les frais d'entrée sont de 2,5% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

⁽¹⁾ Sous réserve d'une ancienneté de 3 mois maximum dans l'entreprise pour les salariés. Le dirigeant et son conjoint collaborateur ou associé non salarié ou lié par un pacs, peuvent verser au plan si la structure emploie et a employé au moins un salarié et au maximum 250, pendant 12 mois sur une période comprenant l'exercice en cours et les deux précédents. ⁽²⁾ À la charge de l'entreprise. ⁽³⁾ TVA en vigueur au moment de la facturation.

⁽⁴⁾ Pour les PEE et/ou PERCO/PERECO souscrits depuis le 9 juin 2008. Il existe d'autres solutions pour préparer votre retraite, comme le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.

8. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

→ Protection de l'entreprise et des dirigeants

► Vous souhaitez protéger votre activité professionnelle et votre famille en cas d'imprévu

BNP Protection Professionnels est une offre de prévoyance qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues.

Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

BNP Protection Professionnels Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

i BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas vous proposera une solution cohérente avec vos exigences et vos besoins, en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.

9. RÉSOUDRE UN LITIGE

→ En premier recours

► L'agence

Le Client peut contacter directement son chargé d'affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation :

- **au cours d'un entretien à l'agence**
- **par téléphone** sur sa ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne (appel non surtaxé)
- **par courrier** à l'adresse de l'agence du client

► Le Responsable Réclamations Clients

Si le client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet institutionnel antilles-guyane.bnpparibas ⁽¹⁾.

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge.

Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum. Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement ⁽²⁾, BNP Paribas communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

→ En dernier recours amiable

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients⁽³⁾ ;
- Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement ⁽⁴⁾.

► Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- Soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF ⁽¹⁾;
- Soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02**

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

► Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF)

Exclusivement pour la clientèle des Entrepreneurs, personnes physiques agissant pour des besoins professionnels, en désaccord avec la réponse écrite apportée par le Responsable Réclamations Clients, indiquant la possibilité d'un recours au Médiateur auprès de la FBF ⁽²⁾.

- Uniquement par voie électronique : <https://lemediateur.fbf.fr/> ⁽¹⁾;

Les conditions générales de la médiation sont disponibles sur le site : <https://lemediateur.fbf.fr/>⁽⁵⁾ ou sur simple demande en agence.

► Le Médiateur de l'Assurance

Exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation) :

- Soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾;
- Soit par voie postale : **Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09**

► Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou garantie, sur le site Internet :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Coût de fourniture d'accès à Internet. ⁽²⁾ Pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, de produits d'épargne, de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par BNP Paribas. ⁽³⁾ En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation. ⁽⁴⁾ Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire. ⁽⁵⁾ Sont exclus les litiges qui relèvent de la politique générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions de marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le juge et/ou la commission de surendettement.

**Pour toute information,
BNP Paribas Antilles - Guyane
est à votre disposition :**



Votre conseiller sur sa ligne directe
(numéro non surtaxé)



Votre Centre de Relations Clients
0 808 800 301 Service & appel
gratuits



Le site mabanqueantillesguyane.bnpparibas
(coût de connexion selon opérateur)

BNP Paribas Antilles - Guyane, S.A. au capital de 13 829 320,00 euros - Siège social: 1 boulevard Haussmann, 75099 Paris.
www.antilles-guyane.bnpparibas immatriculée sous le n° B393 095 757 - N° identifiant européen FR 83 393 095 757 - ORIAS
n° 07 023 454 (www.orias.fr) - STUDIO BCEF - PV33689 - 04/2024. Photo : ©Shutterstock. Ce document est imprimé sur du papier
certifié. N°ADEME : FR200182_01XHWÉ.



BNP PARIBAS

**La banque
et l'assurance
d'un monde qui change**